

Messieurs,

Dans le cadre de la consultation du public concernant le SRCAE, nous nous permettons d'attirer l'attention sur les portions de rivage particulièrement fragiles que sont les dunes côtières.

Par nature, celles-ci sont l'objet de mouvements plus ou moins importants selon les courants marins cotiers et le transport éolien.

Les hypothèses d'élévation du niveau des mers et le risque de multiplication des tempêtes ne peuvent trouver une réponse autre que celle des évolutions historiques. Ceux-ci nous ont appris qu'un minimum de réalisation d'épis submersives restreignait les transferts de sédiment conjugué avec les déplacements du sable de l'estran .

Dans ce cas, le renforcement des dunes côtières s'effectue naturellement, il convient évidemment de protéger la végétation qui retient et fixe ce sable : l'oyat en est la plus belle expression mais il faut compléter sa présence en digue naturelle par la présence d'arbustes favorisant l'accumulation en hauteur qui forme la dune .

La démonstration de ce process naturel peut être observée dans la région, sur le rivage au droit de la réserve naturelle de la baie de Canche, à l'ouest d'Etaples.

La stabilisation du rivage n'exclut certes pas une variabilité du trait de côte lequel ne doit pas être systématiquement considéré. Il peut être en accrétion si quelques travaux sont réalisés pour diriger les déplacements des sédiments marins.

Les membres de notre association, observateurs privilégiés, sont à votre écoute pour développer et préciser cette question.

Sentiments distingués.

Jean-Pierre LACROIX

Président de l'A.S.A DES PROPRIETAIRES DE DUNES DU PAS DE CALAIS.